

« Le mot du président national, Walter Ceccaroni »

Chers collègues de l'Académie de Corse,

C'est en ma qualité de Président National fondateur du syndicat Action et Démocratie que je profite de l'occasion qui m'est offerte par notre Président académique, *Jean-Michel LUJAN-TADDEÏ* pour vous saluer et m'adresser à tous les personnels de l'Education nationale sans distinction de corps ni de grades.

J'ai la faiblesse de penser que nous devrions nous considérer comme une grande famille solidaire qui doit réapprendre tous les jours à cohabiter avec honneur et courage dans le respect de chacun afin de restituer à notre institution le prestige qui est la base de la reconnaissance et du respect qui nous font tant défaut. La structure et le fonctionnement de notre syndicat ont été inspirés et construits à partir du terrain, sans chercher à reproduire le fonctionnement des schémas itératifs existants.

« **Nous pensons qu'il faut savoir innover non seulement par des discours en cohérence avec les réalités du terrain, mais aussi par des actions déterminées et parfois surprenantes pour défendre vos intérêts matériels et moraux.** »

Nous défendons l'idée que les rapports hiérarchiques doivent fonctionner avec intelligence et être basés sur l'écoute et l'échange, que jamais les agents ne devraient être soumis à des injonctions contradictoires qui viennent perturber l'ensemble du personnel. C'est pour consacrer l'union de cette grande famille que nous avons voulu qu'Action et Démocratie soit un seul et même syndicat qui regroupe le premier et second degré ainsi que le supérieur.

« **Nous voulons impulser l'intérêt d'une perspective d'union, sous une même bannière, pour tous les corps de l'éducation dans un même élan national tout en défendant les spécificités de corps. A titre d'exemple, nous sommes le seul syndicat dans lequel des personnels de direction viennent soutenir et accompagner des enseignants convoqués par les rectorats.** »

Notre but est de continuer à favoriser notre développement exponentiel, indispensable pour peser et faire valoir les intérêts des personnels de l'Education nationale. Chacun peut venir y prendre sa part, il sera assuré de notre neutralité politique, de notre autonomie financière et de notre liberté idéologique.

Jean-Michel est un collègue de grande qualité. Il a toute ma confiance tant il s'inscrit totalement dans notre démarche novatrice et déterminée.

Je vous remercie de l'accueil favorable que vous saurez lui réserver.

Bien à vous,
Walter Ceccaroni



Profitez des vacances scolaires grâce au droit à la déconnexion

Alors que **le tout digital** déferle dans l'Education nationale, de plus en plus de personnels – des professeurs, bien sûr, mais aussi des administratifs et des agents de bien d'autres corps – ressentent cette utilisation toujours croissante des outils numériques au travail comme un **facteur de stress**. Inquiets devant les tombereaux de mails quotidiens, tous considéré urgents, puis comme coupables de ne pas pouvoir y répondre assez vite, puis essorés après l'avoir fait, tandis que d'autres messages se bousculent déjà dans leur boîte, ils n'en peuvent plus de ces sollicitations permanentes qui ont parfois lieu à des heures indues.

Pour eux, qui sont légitimement soucieux que leur activité professionnelle n'empiète pas sur leur vie privée, la supposée fée Numérique s'est transformée en une affreuse Carabosse particulièrement malfaisante. L'institution leur avait promis de meilleures conditions de travail grâce à une communication fluidifiée, ils se retrouvent menacés par de **nouveaux risques psycho-sociaux** qui, à terme, toucheront inévitablement et bien malheureusement tous les personnels de l'Education nationale.

Dans ces conditions, pouvoir mettre en place des périodes pendant lesquelles nous serons préservés de toute sollicitation par voie électronique liée au travail est indispensable. C'est le **droit à la déconnexion** qui a été instauré par l'article 55 de la loi n° 2016-1088 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels. Un droit qui est entré en vigueur le 1er janvier 2017 et qui est désormais inscrit dans l'article L2242-17 du Code du Travail.

L'Education nationale n'échappe pas à ce nouveau droit qui permet à ses agents de ne pas être sollicités par voie électronique en dehors de leurs jours de travail définis dans leurs missions. **Pour en profiter réellement et pleinement, notamment pendant la période de vacances scolaires qui commence, il faut suivre une double procédure** qui permettra, d'une part de ne pas être assailli par les demandes de l'administration via la boîte mail professionnelle, et d'autre part de ne pas l'être non plus par les demandes des parents et des élèves via le désormais incontournable logiciel Pronote.

Voilà les étapes à suivre pour la boîte mail professionnelle :

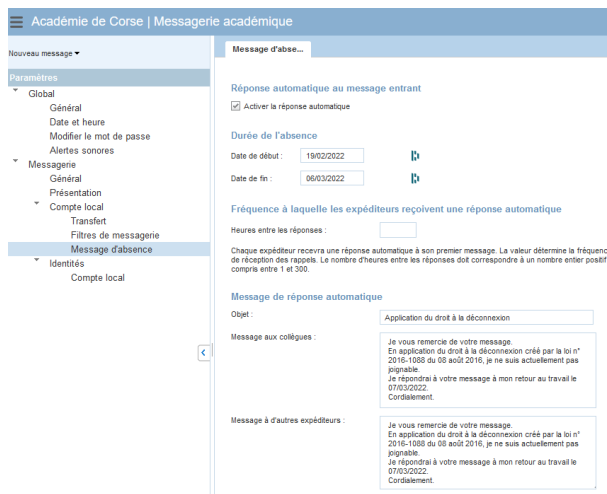
- connectez-vous au webmail académique, en haut à droite, cliquez sur « Bienvenue *votre nom* » puis sélectionnez « Paramètres » ;



- dans le menu « messagerie » qui s'affiche à gauche, cliquez sur « message d'absence » et cochez la case « activer la réponse automatique » qui apparaît sur l'écran ;
- renseignez la date de début et la date de fin de votre absence, qui peut s'étendre à la **totalité** des vacances scolaires ;
- entrez le chiffre 1 dans la case « heures entre les réponses » et renseignez l'objet de la réponse automatique (exemple : « application du droit à la déconnexion ») ;



- rédigez un message, qui peut être le même, pour les collègues ET les autres expéditeurs (exemple : « Je vous remercie de votre message. En application du droit à la déconnexion créé par la loi n° 2016-1088 du 08 août 2016, je ne suis actuellement pas joignable. Je répondrai à votre message à mon retour au travail le xx/03/2022 ») ;
- n'oubliez surtout pas de cliquer en bas à droite sur « enregistrer les préférences ».






Voilà les étapes à suivre pour le logiciel Pronote :

- cliquez sur l'onglet « mes données » qui figure en haut à gauche puis sur le sous-onglet « paramètres » qui se trouve tout en bas
- dans la 6^{ème} rubrique intitulée « droit à la déconnexion », désactivez la réception de tous les messages
- choisissez le moment de la désactivation en cochant « pendant les jours non ouvrés (week-end, fériés, vacances) » **et/ou** « les jours ouvrés ci-dessous » en précisant pour ce 2^{ème} cas l'heure de début et l'heure de fin de la désactivation
- cochez la case « activer le retour automatique » et rédigez le message qui sera envoyé aux personnes ayant cherché à vous contacter (exemple : « Je vous remercie de votre message. En application du droit à la déconnexion créé par la loi n° 2016-1088 du 08 août 2016, je ne suis actuellement pas joignable. Je répondrai à votre message à mon retour au travail le xx/03/2022 »)

Cela ne vous prendra que quelques minutes et vous permettra de passer des vacances sans sollicitation professionnelle, qu'**Action & Démocratie** vous souhaite reposantes.

Contacts

-  aetd.corse@gmail.com
-  06 73 19 47 69
-  <https://actiondemocratiecorse.webador.fr/>

Action & Démocratie Corse / CFE – CGC
chez Union Régionale de Corse CFE - CGC
3, rue Pierre BONARDI
20090 AJACCIO

Appel à contributions



Avez-vous aussi un coup d'humeur à partager ?
Vous voulez nous en faire part ?
N'hésitez pas à nous l'envoyer à cette adresse :

aetd.corse@gmail.com